

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Assises de l'eau Artois-Picardie

21 juin 2018 – Gayant Expo, Douai

Synthèse

Sommaire

Ouverture.....	3
Le grand cycle de l'eau, le défi des maires.....	3
Frédéric CHEREAU.....	3
Les enjeux des Assises	3
Bertrand GALTIER.....	3
L'urgence de l'action	5
Erik ORSENNA	5
Séance plénière	6
Les défis des agences de l'eau.....	6
Jean LAUNAY.....	6
• Les agences de l'eau, émanations de l'Etat.....	6
• Les objectifs des agences	6
• Equilibrer les financements.....	6
La juste échelle du bassin	7
André FLAJOLET	7
L'eau, un sujet global.....	7
Bernard LENGLET	7
Table ronde : constats et réflexions sur l'état du réseau.....	9
Les enjeux du petit cycle de l'eau et des préalables 9	
Régis TAISNE	9
• Les grands enjeux.....	9
• Les pistes dégagées par la FNCCR	9
Des investissements bénéfiques à l'économie locale	10
Jérôme HATTEE	10
Spécificité de la gestion des réseaux d'eau potable et mesures anti- fuites.....	10
• Gestion des réseaux d'eau potable : la notion de patrimoine	10
Marcus AKBEKODO	10
• Gestion patrimoniale et pertes d'eau.....	11
• Plan d'action anti-fuite	11
La perception des usagers.....	11
Marillys MACÉ	11
Echanges avec la salle	12
Synthèse des travaux en ateliers	14
Atelier 1 : diagnostic technique et financier de la gestion de l'eau	14
Atelier 2 : Ingénierie technique, juridique et financière, les propositions	14
Clôture de la journée	16
Olivier JACOB	16
Sigles.....	17

Ouverture

Le grand cycle de l'eau, le défi des maires

Frédéric CHEREAU

Maire de Douai

Aujourd'hui, les agglomérations savent gérer le petit cycle de l'eau à leur niveau. A Douai, par exemple, nous avons décidé d'innover dans la gestion des eaux pluviales, à tel point que, au sein de l'agglomération, 25 % du réseau de voirie est déconnecté du réseau d'assainissement, ce qui représente une économie annuelle de 1 million d'euros.

En revanche, l'arrivée de la gestion du grand cycle de l'eau dans le giron de l'intercommunalité soulève des questions. Le temps d'appropriation et de mise en ordre de marche de cette problématique sera long, or les incidents climatiques ne nous attendront pas. Il faudra pourtant bien gérer les canaux et la question des nappes phréatiques ou des inondations... Dans notre bassin Artois-Picardie, touché par la contamination aux perchlorates, ces sujets seront complexes à gérer, d'autant que lorsque les nappes contaminées ne sont plus sollicitées, le risque de remontées d'eaux est accru.

L'un de nos principaux défis, dans ce processus de réorganisation entamé de la gestion de l'eau, est de veiller à sortir d'un fonctionnement en tuyau d'orgue vers un raisonnement transversal car la question de l'eau intervient dans tous les domaines : bâtiments, agriculture, création de zone d'activités, aménagement du territoire... Dans ce contexte, le rôle des élus est de rappeler aux citoyens que l'eau est un sujet majeur, qui ne va pas de soi.

Les enjeux des Assises

Bertrand GALTIER

Directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'eau est un bien commun nécessaire. La loi¹ précise qu'elle fait partie du patrimoine commun de la nation et que les services d'eau et d'assainissement sont des services publics.

Notre organisation décentralisée² par bassin-versant est ancienne et fonctionne correctement. Elle répond cependant en permanence à de nouveaux défis : préservation des écosystèmes, pollutions, vieillissement des réseaux, performance du traitement des eaux usées, réchauffement climatique.

Dans ce contexte, le président de la République a annoncé des Assises de l'eau, en deux séquences :

- enjeux des réseaux d'eau et d'assainissement (avril à juillet)
- aspects qualitatifs et quantitatifs des ressources en eaux (août à novembre).

¹ Loi sur l'eau de 1992 - article 1^{er}

² La loi a instauré dès 1964 une organisation décentralisée de l'eau par bassin-versant, autour des comités de bassin et des agences de l'eau.

Cette première phase des Assises a été présentée comme la recherche d'un plan antifuite pour relancer les investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement : il est question d'aborder les dispositifs d'ingénierie de financements et des solutions techniques innovantes pour limiter les fuites sur le réseau. Il est également prévu d'imaginer un dispositif de contractualisation pour améliorer la performance des Services publics d'eau et d'assainissement (SPEA), et de labellisation des collectivités innovantes.

Un comité de pilotage et deux groupes de travail nationaux ont été désignés pour appuyer l'organisation de ces Assises de l'eau. Solidarité, innovation, engagement et anticipation sont les mots-clés qui doivent guider les travaux.

L'urgence de l'action

Erik ORSENNA

Écrivain, académicien

Il y a dix ans j'engageais un tour du monde de l'eau, l'occasion de réaliser les inégalités et l'inconséquence de certains pays dans leur gestion de ce bien rare. Dix ans plus tard, après une rencontre avec le préfet de la région Occitanie, je découvre que la France aussi souffre du manque d'eau. De cette rencontre est née un club rassemblant biennuellement les responsables des grands fleuves du monde.

Depuis trois ans, j'accompagne également l'Association des maires de France et vais entamer, à l'automne, un reportage pour brosser le portrait de ces élus qui représentent un échelon essentiel de la République. L'idée est, entre autres, de présenter la façon dont ils gèrent leurs ressources en eau. **Car, l'eau est le miroir de nos sociétés. La façon dont on produit l'eau, la préserve, la distribue, à quel prix et comment est géré l'assainissement détermine le type de société à laquelle on appartient.** Louis Pasteur rappelait que « nous buvons 80 % de nos maladies », c'est dire l'enjeu.

L'échelon local est essentiel. Gérer l'eau depuis Paris, dans son petit comme dans son grand cycle est un non-sens. Les bouleversements climatiques obligeront bientôt la France à sortir de sa situation confortable de pays tempéré. Cela devrait nous pousser à devenir plus intelligent dans notre gestion de l'eau.

Séance plénière

Les défis des agences de l'eau

Jean LAUNAY

Président du comité national de l'Eau

Je suis heureux que l'eau revienne en haut de l'agenda politique. « *J'ai toujours considéré que la loi sur l'eau de 1964, élaborée à partir des intuitions de Monsieur Ivan Cheret, était un coup de génie administratif dont la France pouvait être fière* », disait Michel Rocard³. Il poursuivait par trois enseignements essentiels :

- La politique de l'eau doit être équilibrée entre les différents usages et prendre en compte de façon cohérente l'économie et les préoccupations écologiques
- La politique de l'eau doit être concertée entre l'Etat, les collectivités locales et les usagers
- La politique de l'eau doit être globale.

📍 Les agences de l'eau, émanations de l'Etat

Les tendances centralisatrices sont toujours à l'œuvre à Bercy et les articles de loi se sont multipliés au nom de la réduction de la dépense publique. Pourtant, sur le terrain, les élus sensibles au sujet de l'eau travaillent d'arrache-pied. **Notre organisation de l'eau est toujours valide et repose sur la décentralisation et la déconcentration. L'Etat doit faire confiance à ses élus, ses usagers, et à la possibilité de recourir au droit à l'expérimentation.** Le lancement de ces Assises de l'eau, doit être vu comme un encouragement à la réflexion collective.

📍 Les objectifs des agences

Avec ces Assises de l'eau, la gestion de la ressource passera probablement à l'avenir par l'obligation de bâtir des schémas directeurs au niveau des territoires, dont il faudra définir les périmètres. La notion de prix plancher de l'eau fait son chemin, de même que la mise en place du Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), systématisé permettant d'établir des diagnostics plus fiables.

Lors du lancement des Assises, Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, a parlé de proposer un grand « plan anti-fuite », mais l'amélioration du rendement doit aller au-delà. Les urgences sont à la distinction entre renouvellement et simple remise à niveau, à la prise en compte de l'enjeu de santé publique que posent notamment les tuyaux en PVC qui libèrent des substances cancérigènes, et aux « décrocheurs » de l'eau, particulièrement nombreux en outre-mer.

📍 Equilibrer les financements

Enfin, la question du financement de l'eau est au cœur des débats, et notamment celle du plafond mordant⁴ sur les recettes des agences. Selon ce dispositif, les recettes des agences de l'eau sont plafonnées à 12,7 milliards d'euros sur toute la durée du programme, l'excédent revenant à l'Etat. Il faut y mettre fin car il affaiblit le principe selon « l'eau paye

³ Discours du 20 mars 1991.

⁴ Présenté dans le projet de loi de finances 2018.

l'eau ». Il faudra, quoi qu'il en soit, équilibrer les différents types de financement de l'eau pour permettre aux investissements de se réaliser, entre l'autofinancement, l'emprunt à long terme en association avec la Caisse des Dépôts, et le recours aux fonds européens.

La juste échelle du bassin

André FLAJOLET

Président du comité de bassin

En 2005, lors d'un colloque à Paris, les participants mettaient en garde contre l'inévitable dégradation de la ressource en eau et la nécessité de respecter la cohérence des territoires et de lutter contre les pollutions diffuses. On s'insurgeait alors contre l'Etat jacobin. Ces propos n'ont pas pris une ride. Ces Assises sont une nécessité pour redire que la décentralisation de l'eau née en 1964 est une avancée majeure. Elles offrent une occasion d'évaluer la cohérence de nos actions et de réaffirmer l'urgence vitale à accélérer les mutualisations internes et externes.

Les agences de l'eau dans des budgets contraints et des missions de plus en plus élargies ont tenté de relever tous les défis contenus dans les instructions ministérielles, en encourageant les actes vertueux, comme en sanctionnant les actes irresponsables. Depuis 1964, les agences ont répondu aux missions de services publics et aux enjeux de biodiversité et de solidarité.

Le bassin Artois-Picardie représente 8 % de la population française. L'agence de l'eau souhaite mutualiser ce qui la rend identique aux autres territoires, mais réclame la reconnaissance de sa spécificité, son droit à l'expérimentation et le respect des outils participatifs. Elle demande le respect de l'esprit des lois qui ont conduit les agences à être des opérateurs incontournables des politiques de réparation, de prévention et d'éducation aux réalités de l'eau et de la biodiversité. Trois termes qui devraient ressortir comme un fil directeur dans les propositions en conclusion de ces Assises.

La raison d'être des Assises est de parler des conditions d'un projet politique audacieux de l'eau et de la biodiversité, d'inventer de nouvelles relations au monde et à sa terre nourricière, de renforcer la solidarité avec les pays éloignés de l'eau potable et de l'assainissement. Il est indispensable de réaffirmer que les comités de bassin sont des outils nécessaires, qu'il faut respecter, conserver et réinventer.

L'eau, un sujet global

Bernard LENGLET

Président de l'Etablissement public territorial de bassin de la Somme (EPTB), syndicat mixte AMEVA

Ces Assises sont l'occasion de rappeler que tous les acteurs de l'eau, jusqu'aux citoyens, ont leur mot à dire. Elles permettent de reposer la question de la **gouvernance de l'eau, de la bonne échelle de territoire et celle de son financement**.

Pour répondre à ces défis, deux mots sont clés : la solidarité d'une part, et la bonne échelle territoriale d'autre part. Si certaines problématiques peuvent être traitées au niveau national, ces assises sont l'occasion de redire combien, au niveau des territoires, les agences de l'eau sont un outil formidable pour élaborer ces stratégies de gestion de la ressource. Il faut profiter de ces Assises pour les mettre en avant et les préserver.

L'eau est un sujet complexe qui doit être étudié dans sa globalité. Pollution, eau potable, biodiversité, etc. : toutes ces thématiques se recoupent et on ne peut pas traiter l'une sans prendre les autres en compte.

Enfin, il faut définir le bon niveau de financement. L'eau se situe sur un territoire géographique, quand sa gestion tend à s'organiser, elle, à l'échelle d'un territoire administratif. Il faut tenir compte de l'histoire et de la géographie, pour construire l'avenir de l'eau sur les territoires. Il est indispensable d'appliquer un principe de solidarité sur les grands territoires. Dans les Hauts-de-France par exemple, la question de l'érosion du trait de côte ne peut pas être uniquement supportée par quelques communautés de communes du littoral. Tous les acteurs de l'eau doivent avancer ensemble avec des convictions fortes, et en s'appuyant sur les outils d'aménagement du territoire comme les Schéma aménagement gestion eau (SAGE) les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les Plan locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Il faut donc traiter tous les sujets, avec conviction, en solidarité, et en responsabilité.

Table ronde : constats et réflexions sur l'état du réseau

Les enjeux du petit cycle de l'eau et des préalables

Régis TAISNE

Responsable du département cycle de l'eau de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

En France, tout ne va pas si mal pour l'eau. 99 % de la population a accès à une eau potable, de qualité dans l'ensemble, via un réseau de desserte de 1 million de kilomètres. Seule 2 % de la population ne serait pas reliée à un réseau d'assainissement contre 15 % il y a 20 ans. Les investissements ont été considérables et restent importants, de l'ordre de 5 à 6 milliards d'euros chaque année dans le secteur.

🍷 Les grands enjeux

De nouveaux défis se posent sur la qualité de l'eau distribuée, son traitement (polluants, nitrates, pesticides etc.) et la refonte des normes de qualité de l'eau potable⁵.

La continuité du service pose elle aussi question avec des enjeux de ressources liés au changement climatique, et à la performance du patrimoine. Il faut assurer le service malgré une double inertie : une inertie patrimoniale qui implique des investissements sur la durée et une inertie qualitative puisque les pollutions d'aujourd'hui seront là longtemps.

Plus largement le changement climatique soulève de nouvelles problématiques : les incidents climatiques (rareté de l'eau, fortes pluies) poussent à innover pour les contrer. De plus, le contexte financier actuel est difficile, particulièrement en zone rurale où on constate une baisse des recettes et une augmentation des dépenses.

En termes de gestion, les interdépendances entre les politiques publiques, les territoires et les acteurs sont nombreuses. Il faut veiller à ne pas tomber dans un schéma de gestion des priorités « en silo ».

Enfin, l'enjeu social reste central car tous les habitants doivent avoir accès à l'eau et à l'assainissement.

🍷 Les pistes dégagées par la FNCCR

Les adhérents de la FNCCR proposent plusieurs pistes pour répondre aux enjeux du petit cycle de l'eau.

D'abord, il faut travailler sur la maîtrise d'ouvrage, en créant une gouvernance à la hauteur des enjeux, qui sache les prendre en compte dans leur globalité et les prioriser tout en mobilisant les financements et en conduisant des actions de qualité. La FNCCR considère que cette maîtrise d'ouvrage doit être aux mains des intercommunalités et de structures d'ingénierie publique mutualisées. Optimisation et efficacité du réseau passeront par une mutualisation et des économies d'échelle, par une simplification et l'assouplissement de certaines règles ainsi que par l'innovation pour utiliser les financements au mieux.

⁵ Projet de directive européenne déposé en février 2018 et portant sur la refonte de la Directive 98/83/CE.

Ensuite, il faut s'interroger sur les financements et notamment sur le prix de l'eau et l'efficacité de son recouvrement, en mettant en avant la solidarité sociale et territoriale entre usagers d'un même service et/ou entre services. Le recours à l'emprunt de façon modérée pour des investissements ponctuels peut être une solution, et il faut aussi se tourner vers des ressources externes (budget général, Europe...).

Troisièmement, la FNCCR juge important d'obtenir l'adhésion des usagers, et redonner de la valeur au SPEA. Cela peut passer par une coproduction du diagnostic, une identification des enjeux et en les adaptant aux attentes des usagers. Il faut mettre en avant la qualité, la sécurité et la transparence financière pour donner ou redonner confiance dans le service.

Quatrièmement, il faut accorder une marge de manœuvre aux collectivités selon les territoires et leurs enjeux, le tout en cohérence avec les autres politiques publiques.

Enfin, la gestion de l'eau a besoin de stabilité et les collectivités ont besoin de connaître les règles du jeu et leurs interlocuteurs avant d'investir.

Des investissements bénéfiques à l'économie locale

Jérôme HATTEE

Fédération régionale des travaux publics (FRTP) Picardie, délégué régional pour les canalisateurs des Hauts-de-France

La connaissance patrimoniale des réseaux est impérative pour évaluer et anticiper les investissements à réaliser. Or, en 2018, de nombreux services d'eau et d'assainissement n'ont pas réalisé le descriptif détaillé de leur réseau. 40 % du réseau d'eau potable a plus de 40 ans. Pour pérenniser ce patrimoine, il faut investir rapidement. Ces investissements sont une manne financière pour le secteur des travaux publics, puisque sur le seul Nord-Pas-de-Calais, le montant des travaux s'élèverait à 300 millions d'euros.

Pour simplifier la tâche des collectivités, nous pourrions imaginer un guichet unique pour les diriger vers toutes les aides et subventions dont elles pourraient bénéficier. Un allongement de l'amortissement est envisageable et une partie des redevances pourrait rester dans les collectivités pour la gestion de leurs patrimoines.

Spécificité de la gestion des réseaux d'eau potable et mesures anti-fuites

- Gestion des réseaux d'eau potable : la notion de patrimoine

Marcus AKBKODO

Directeur Général Adjoint Agence de l'Eau Artois-Picardie

La question des rendements de réseaux se pose au niveau européen et l'entretien et le renouvellement du patrimoine en sont les clés. Le patrimoine, c'est l'ensemble des installations de production et de distribution d'eau potable : sites de traitement, stations de pompage, réservoirs, canalisations et branchements + équipements associés (électromécaniques, compteurs, etc...).

Les canalisations représentent environ 70 à 80 % de la valeur des équipements.

Or, la situation actuelle de ce patrimoine est préoccupante. En France, en 2011, les réseaux d'eau représenteraient plus de 1 000 000 km de canalisations, mais les informations sur la qualité de ce réseau manquent. Estimé en valeur de remplacement, ce patrimoine représente un capital de l'ordre de 100 milliards d'euros. L'âge de la majeure partie des réseaux d'eaux, zones rurales et urbaines confondues, est évalué à plus de 60 ans. Toutefois, le taux de renouvellement des canalisations actuel conduirait à des durées d'exploitation plus longues pouvant atteindre 80 voire 100 ans.

● Gestion patrimoniale et pertes d'eau

Défaut de comptage, gaspillages, volumes détournés, volumes sans comptage non pris en compte et fuites sont les principales causes des pertes d'eau. **Leurs conséquences sont le gaspillage de la ressource, l'augmentation des coûts d'exploitation, la détérioration de la qualité du service, la dégradation de la qualité de l'eau et les dégâts aux tiers.**

Une des clés de la bonne gestion réside dans le repérage des fuites d'eau. Dans le domaine, la France se situe dans la moyenne européenne avec 28 % de consommations non facturées.

● Plan d'action anti-fuite

Pour gérer les fuites, le renouvellement d'un réseau n'est pas la solution miracle. Une bonne pratique consiste plutôt à gérer les réseaux d'abord et à réagir le plus rapidement possible quand on détecte une fuite. Dans une optique de maîtrise des coûts, le renouvellement doit aussi se justifier par opportunité, en cas de travaux de voirie par exemple. **Il faut collecter de la donnée sur les réseaux pour suivre leur évolution et agir seulement lorsque cela est nécessaire.**

La sectorisation est une autre piste d'action pour mieux gérer les fuites. Pour cela, découper le réseau permet de mesurer plus efficacement son étanchéité en différents points.

Le financement des plans d'action anti-fuites, devra être équilibré entre autofinancement, subventions, emprunt, recours à un gestionnaire privé, sans oublier leur répercussion sur le prix de l'eau payé par le consommateur.

La perception des usagers

Marillys MACÉ

Directrice du Centre d'Information sur l'Eau (CIEau)

Le 21^e baromètre de l'eau publié par notre organisation révèle la bonne perception que les Français ont de l'eau puisque 87 % se déclarent satisfaits du service. Dans la région Hauts-de-France, ce taux descend à 82 %. Ce relatif manque de confiance vient du fait qu'une majorité ne sait pas que l'eau potable est traitée, ou que l'eau est assainie.

Par ailleurs, les Français améliorent leur perception du prix de l'eau. Près de 40 % des personnes disent que l'eau est relativement peu chère.

Nous avons mené une étude particulière, en demandant aux Français s'ils connaissent le rôle des collectivités locales, des agences de l'eau et de l'Etat dans la gestion de l'eau. Les résultats montrent qu'ils connaissent l'action des collectivités et préfèrent recevoir une information de terrain, de proximité car l'eau est un produit local.

Echanges avec la salle

De la salle (Jean-Jacques HERIN, ancien directeur Aménagement, Réseaux et Constructions)

La consommation d'eau du robinet, à raison de 2 litres par personne par jour, représente une facture annuelle de 5 euros. Avec l'eau en bouteille elle grimpe à 250 euros. En donnant confiance à la population dans la qualité de l'eau, on leur fait économiser plus de 200 euros par an.

De la salle (Éliane BERIOU, présidente de l'antenne sambrienne d'UFC Que choisir)

La Sambre-Avesnois fournit le nord du département dont les nappes phréatiques sont trop polluées par l'agriculture intensive pour être exploitées. Cette solidarité est louable, mais va-t-on continuer à polluer les nappes souterraines ? Comment organiser de nouveaux réseaux de solidarité ?

Jean LAUNAY

Une autre façon de créer de la solidarité serait d'interconnecter les réseaux. Faire des plans de réseaux qui prévoient de la solidarité entre les structures qui portent les travaux est une autre solution. Ce sujet nous lie au grand cycle de l'eau, avec les questions du dérèglement climatique.

Régis TAISNE

La question de la protection de la ressource contre les pollutions diffuses issues du monde agricole est une des principales préoccupations de nos adhérents. Des travaux sont engagés sur ce sujet pour faire évoluer les pratiques. Une des solutions est la conversion au bio sur des périmètres de protection. La rémunération pour service environnemental rendu est une autre piste. Rappelons que les cosmétiques et les produits d'entretien ménager polluent eux aussi les nappes et cours d'eau. Le principe « pollueur payeur » pourrait également leur être appliqué.

De la salle (ancien président d'un syndicat de l'eau)

Au titre du renouvellement des réseaux, 13 millions d'euros sont prélevés sur le budget des agences de l'eau. Faut-il prélever autant sur leurs ressources ?

De la salle

Nous commençons à être entendus et n'apparaissions plus comme les défenseurs d'un monde perdu mais comme les gardiens d'un outil nécessaire.

Innovation et prévention devront permettre une utilisation optimum des espaces par rapport à la ressource. Dans cette optique, trois questions se posent : l'innovation permet-elle de préserver la ressource ? Est-il logique d'aller chercher l'eau loin ? Peut-on inventer une fiscalité écologique préventive ? **Cette politique est à inventer au niveau des territoires et des bassins-versants et non à une échelle centralisée qui ignore les spécificités des territoires.**

De la salle (Anne-Françoise LACOMBLEZ au nom de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF)

La protection de la ressource est importante pour le ministère de l'Agriculture et de nouvelles pratiques sont expérimentées à l'échelle des territoires. Il faut diffuser ces nouvelles pratiques mais cela se fait à l'échelle d'une génération d'agriculteur. Ce sont des processus longs.

De la salle (Jacques PATRIS, élu de la communauté urbaine d'Arras)

Pourrait-on communiquer vis-à-vis du secteur médical sur le fait que l'eau du robinet est plus saine que l'eau en bouteille ?

De la salle

Quel impact les différents financements ont-ils sur le prix de l'eau ?

De la salle (Paul RAOULT Président du conseil d'administration de Noréade)

Pour obtenir un réseau bien géré, il faut augmenter le prix de l'eau. Ce prix est inférieur en France à ce qu'il est en Allemagne par exemple. Il faut un courage politique pour dire qu'aujourd'hui la facture d'eau est à un niveau insuffisant. C'est indispensable si on veut lancer des investissements.

Pour beaucoup d'élus et d'usagers, le cycle de l'eau et son fonctionnement sont obscurs. Il faut communiquer davantage pour développer l'information et la connaissance sur ce sujet.

Jean LAUNAY

La dépense d'investissement est une dépense vertueuse. D'autre part, une transformation du système agricole actuel est souhaitable et est d'ailleurs déjà à l'œuvre par endroits. Il faut s'inspirer des bons exemples.

Synthèse des travaux en ateliers

Atelier 1 : diagnostic technique et financier de la gestion de l'eau

Bernard LENGLET

Ce premier atelier a permis de poser plusieurs constats :

- le rendement moyen sur les réseaux d'eau potable est de 78,6 %
- une perte annuelle de 62 millions de mètres cubes est constatée
- les appels à projets de l'agence de l'eau ont vu naître 170 projets pour 68 millions d'euros de travaux, pour un gain de 1,2 million de mètres cubes par an. C'est insuffisant.

Cet atelier a mis en évidence l'importance des schémas d'eau potable pour prévoir l'avenir.

L'atelier a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration au niveau national. Il propose notamment les éléments suivants :

- créer un groupe de travail sur l'évolution de SISPEA
- améliorer la diffusion de l'information contenue dans la SISPEA
- étendre l'obligation de renseignement de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement à toutes les collectivités
- s'interroger sur la notion de valeur de l'eau et l'importance qu'elle peut avoir sur l'attractivité du territoire
- améliorer le fonctionnement de la police des réseaux.

L'atelier a émis par ailleurs les propositions suivantes :

- renforcer les schémas d'eau potable
- contrôler la fiabilité des données. Aujourd'hui le SISPEA fonctionne sur un système de déclaration ce qui pose la question de l'exactitude des données collectées
- instrumenter le réseau pour objectiver les chiffres
- rendre obligatoire la mise en conformité des raccordements avant la vente d'un immeuble ; la loi doit évoluer et devenir contraignante en la matière.

Le fait marquant de cet atelier tourne autour de la question du SISPEA. Cela montre l'intérêt de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) face au nombre de petits opérateurs auxquels nous avons affaire et dont les réponses ne sont pas toujours fiables.

Atelier 2 : Ingénierie technique, juridique et financière, les propositions

Paul RAOULT

Un sujet a fait l'unanimité lors de ce deuxième atelier : la nécessité de mettre fin au plafond mordant. Ce principe est pénalisant pour toutes les agences mais particulièrement pour l'Agence de l'eau Artois Picardie, qui a eu le courage d'augmenter les redevances pour se donner les moyens de lutter contre les pollutions industrielles. Il faut continuer à faire pression pour faire disparaître cette notion.

Concernant la notion de contrat de progrès, nous craignons que les bons élèves paient pour les mauvais. Certaines communes adhèrent aujourd'hui à des syndicats pour pouvoir réaliser

leurs travaux immédiatement alors qu'elles n'ont rien fait depuis 30 ans. Cependant, l'intérêt général nous dicte d'agir. C'est donc un débat.

Se pose ensuite le problème de l'ingénierie dans les territoires. Il faut donner la capacité aux communes, et surtout aux intercommunalités, de se doter de personnel qualifié pour monter les dossiers notamment. Cette question se retrouve au niveau des agences. Depuis 10 ans, le nombre de fonctionnaires ne cesse de diminuer alors même que nos missions s'élargissent. Il faut stopper cette hémorragie. Maintenir les effectifs actuels serait déjà une victoire.

La mutualisation au niveau du bassin interroge les intercommunalités. Certaines souhaitent un report des échéances de la loi NOTRe en 2026. Ce report ne serait pas bénéfique pour la progression la productivité et la gestion de ces espaces.

L'innovation est un axe de progrès important valable dans la lutte anti-fuite comme dans la gestion des trop-pleins. Sur ce dernier point, le Nord mise sur les techniques douces, supprimant des tuyaux pour revenir aux noues, aux interconnexions des gouttières pour ainsi diminuer le volume d'eau pluviale dans les tuyaux.

Enfin, en termes de financements, mobilisons les crédits européens. Certains pays voisins ont obtenu ces crédits. Pour cela, il serait nécessaire d'avoir les personnels qui connaissent ces fonds et sachent les mobiliser.

En conclusion, pour avancer ensemble sur la question de l'eau, il est indispensable que chaque territoire définisse ses propres priorités car elles diffèrent d'un territoire à un autre. Pour répondre à leurs demandes nous devons avoir les moyens humains et financiers nécessaires.

Bertrand GALTIER

L'important est que tous les messages que nous avons échangés aujourd'hui soient portés par tous. Nous devons être solidaires.

Beaucoup d'attentes ont été exprimées vis-à-vis de l'Agence de l'eau. Si nous avons la bonne feuille de route, nous répondrons à ces attentes. Nous aurons néanmoins besoin d'un minimum de visibilité sur nos moyens d'action.

Clôture de la journée

Olivier JACOB

Secrétaire général de la préfecture du Nord

L'objectif de ces assises était d'alimenter le débat national. Des navettes entre les autorités nationales et le comité de bassin seront faites pour que la synthèse de ces débats se traduise en texte réglementaire ou législatif. **De plus, nos débats interviennent au moment où le 11^e programme est en cours de discussion. Nos assises doivent aussi servir à nourrir ce programme.**

Voici quatre principes qui encadreront l'action du préfet de bassin :

- la solidarité. Ces solidarités sont diverses dans notre région : urbain rural, amont aval et solidarités entre tous les acteurs de la chaîne de distribution de l'eau.
- l'innovation et l'agilité en matière d'organisation : des prises de compétences au niveau de l'intercommunalité et la territorialisation de nos politiques sont souhaitables. Il est primordial que les territoires s'emparent de ces compétences et n'attendent pas l'échéance de 2026.
- l'anticipation de nos besoins en eau et la prise en compte du changement climatique
- la sécurisation de notre ressource pour éviter tout acte malveillant.

Enfin, sachez que la prochaine infolettre des services de l'Etat sera entièrement consacrée à la thématique de l'eau et nous allons installer un parlement de l'eau dans le département du Nord car nous devons territorialiser nos politiques et renforcer les liens entre les acteurs du territoire.

Sigles

CIEau : Centre d'information sur l'eau

DRAAF : Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

FRTTP Picardie : Fédération Régionale des Travaux Publics de Picardie

SAGE : Schéma aménagement gestion eau

SPEA : Service public d'eau et d'assainissement

SISPEA : Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

NOTRe (loi) : Nouvelle organisation territoriale de la République

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal